



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et  
de la statistique (IWEPS)



Statbel

## Produit statistique

### Taux annuel de RIS/ERIS chez les 18-64 ans - données Statbel

Le Revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale (loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale) aux personnes qui, pour des raisons déterminées (par exemple, la nationalité), n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS.

L'indicateur clé repris ici se base sur des données issues de Statbel. Il estime au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, pour les 18-64 ans le nombre et la part de personnes qui ont bénéficié d'un (E)RIS au moins une fois au cours de l'année précédente. On peut pointer deux différences entre cet indicateur et celui estimant la part de bénéficiaires d'un RIS à partir principalement des données du SPP-IS (indicateur n° 8321000).

D'une part, l'indicateur sur base de Statbel présente des taux plus élevés car il suffit qu'une personne ait perçu 1€ de RIS au cours de l'année précédente pour être prise en compte dans le numérateur, alors que l'indicateur communal est une moyenne annuelle des situations de chaque mois. Ainsi, l'indicateur "Statbel" estime le nombre de l'ensemble des personnes qui ont bénéficié au cours de l'année au moins une fois d'un RIS, alors que l'indicateur "SPP-IS" estime la moyenne des personnes des recourant au RIS chaque mois.

D'autre part, l'indicateur "Statbel" se base sur le lieu de domicile du bénéficiaire alors que l'indicateur communal estime le nombre de RIS versé par chaque CPAS. Dans certaines situations, il est possible d'être usager d'un CPAS différent de celui de la commune où l'on est domicilié. C'est le cas, des étudiants qui ne changent pas de CPAS, même si leur domicile change de commune.

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité
12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique
18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

<b>1. Contact</b>	
<i>Organisation</i>	<b>IWEPS</b>
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	François
<i>Nom de famille</i>	GHESQUIERE
<i>Fonction</i>	Chargé(e) de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	<a href="mailto:f.ghesquiere@iweeps.be">f.ghesquiere@iweeps.be</a>
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 411
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

<b>2. Présentation</b>	
<i>Mots-clés</i>	Pauvreté, politique sociale, aide sociale, revenu, intégration sociale
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : SDS 5 : Revenus, consommation et pauvreté Taxinomie Statbel : 3.7.06 : Conditions de vie et bien-être
<i>Unité statistique - Titre</i>	
<i>Unité statistique - Description</i>	
<i>Population statistique - Titre</i>	
<i>Population statistique – Description</i>	
<i>Couverture géographique</i>	Belgique
<i>Couverture temporelle</i>	À partir de 2003
<i>Couverture sectorielle</i>	
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	
<i>Concepts</i>	
<i>Classifications</i>	

<b>3. Période de référence</b>	
<i>Première période de référence disponible</i>	2003
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

<b>4. Mandat institutionnel</b>	
<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	NA

<b>5. Confidentialité</b>	
<i>Confidentialité – Politique</i>	NA
<i>Confidentialité – Niveau</i>	Seuls le taux global (18-64 ans) est publié par quartiers statistiques. Les taux par sexe ou par classes d'âges détaillées ne sont pas publiés à un niveau infra-communal.
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

<b>6. Politique de publication</b>	
<i>Calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' ( <a href="http://walstat.iweeps.be">walstat.iweeps.be</a> ).
<i>Périodicité</i>	Annuelle

## 7. Format de diffusion

<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' ( <a href="http://walstat.iweps.be">walstat.iweps.be</a> ).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

## 8. Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	
<i>Documentation sur la qualité</i>	

## 9. Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	
<i>Évaluation de la qualité</i>	

## 10. Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	
<i>Exhaustivité</i>	Les indicateurs sont basés sur les données de DEMOBEL, ainsi toute la population telle qu'elle est publiée dans Walstat ou sur le site de Statbel est prise en compte.

## 11. Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	NA
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

## 12. Actualité et ponctualité

<i>Actualité</i>	
<i>Ponctualité</i>	

### 13. Comparabilité

*Comparabilité - Géographique* Oui, parmi les communes belges

*Comparabilité - Dans le temps* Oui, à partir de 2003

*Comparabilité – Sectorielle*

*Comparabilité – Autre*

### 14. Cohérence

*Cohérence – Interne*

*Cohérence - Entre domaines*

### 15. Coûts et charges

*Coût interne*

*Coût externe*

### 16. Révision des données

*Révision des données - Politique* Pas de politique de révision pour les données élaborées pour le produit statistique.

*Révision des données – Pratique*

## 17. Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	NA
<i>Données de base - Données administratives</i>	FICHER(S) : Les données reçues par Statbel sont individuelles. On dispose d'informations pour chaque personne domiciliée en Wallonie : âge sexe, perception d'un (E)RIS ou non au cours de l'année précédent. Secteur statistique. FOURNISSEUR(S) : Statbel : <a href="mailto:statbel@economie.fgov.be">statbel@economie.fgov.be</a>
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	NA
<i>Fréquence de collecte des données</i>	
<i>Collecte des données</i>	
<i>Validation des données</i>	
<i>Élaboration des données</i>	Afin d'avoir un indicateur relatif à une population de référence sur le territoire du quartier, le ratio est calculé entre le nombre de bénéficiaires d'un RIS ou d'un ERIS âgés entre 18 et 64 ans et la population âgée entre 18 et 64 ans
<i>Ajustement</i>	

## 18. Commentaires

## 19. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>

## 20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Numéro de quartier	Numéro de quartier commençant par le code INS de la commune en 2018 puis 4 digits dont les 2 derniers précise de quand date le découpage de ce quartier <b>05</b> signifie qu'il s'agit de la découpe proposée par le Gédap dans le cadre du projet Cytise quartier en 2005. <b>22</b> signifie qu'il s'agit d'une nouvelle découpe proposée par l'IWEPS en 2022. Un nombre supérieur à 22 indique l'année de modification du territoire du quartier.	NA
Quartier	Nom du quartier	NA
% (E)RIS – 18-64 ans	Pourcentage de bénéficiaires du RIS ou de l'ERIS parmi la population âgée entre 18 et 64 ans.	%
% (E)RIS – 18-64 ans Hommes	Pourcentage d'hommes bénéficiaires du RIS ou de l'ERIS parmi la population masculine âgée entre 18 et 64 ans.	%
% (E)RIS – 18-64 ans Femmes	Pourcentage de femmes bénéficiaires du RIS ou de l'ERIS parmi la population féminine âgée entre 18 et 64 ans.	%
% (E)RIS – 18-24 ans	Pourcentage de bénéficiaires du RIS ou de l'ERIS parmi la population âgée entre 18 et 24 ans.	%
% (E)RIS – 25-44 ans	Pourcentage de bénéficiaires du RIS ou de l'ERIS parmi la population âgée entre 25 et 44 ans.	%
% (E)RIS– 45-64 ans	Pourcentage de bénéficiaires du RIS ou de l'ERIS parmi la population âgée entre 45 et 64 ans.	%